

Questions au Feuilleton

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-153 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5288—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-155, loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-155 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5289—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-157, loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, édictant la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-157 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5290—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-158, loi concernant la Corporation de développement du Canada, la Corporation de développement des investissements du Canada et certaines autres sociétés et corporations, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-158 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5291—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-162, loi concernant les douanes, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-162 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5292—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-163, loi constituant le Bureau canadien de la sécurité aérienne et modifiant d'autres lois en conséquence, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-163 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5293—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi C-168, loi n° 2 modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi C-168 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5294—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi S-6, loi modifiant la loi sur le double prix du blé, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi S-6 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5295—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi S-30, loi modifiant diverses lois relativement à la fête du Canada, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi S-30 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5296—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi S-32, loi modifiant la loi sur les pénitenciers et la loi sur la libération conditionnelle de détenus, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi S-32 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5297—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi S-31, loi visant la limitation de la propriété des actions de certaines sociétés, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi S-31 et, sinon, pourquoi?

Question n° 5298—M. Clark (Yellowhead):

1. Le gouvernement considère-t-il le projet de loi S-33, loi donnant effet pour le Canada à la loi uniforme sur la preuve adoptée par la Conférence canadienne de l'uniformisation du droit, comme une question de confiance dont sa survie dépend et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement permettra-t-il un vote libre à toutes les étapes restantes du projet de loi S-33 et, sinon, pourquoi?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président au Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question n° 5267.

[Traduction]

M. Evans: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—LA DÉCLARATION DE M. TRUDEAU À PROPOS DES POURSUITES INTENTÉES CONTRE M. SIMMONS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet des remarques qu'a faites le premier ministre (M. Trudeau) en répondant à mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). L'un des principes de notre tradition parlementaire veut que l'on s'abstienne d'intervenir dans le processus judiciaire. Si j'ai bien compris la déclaration du premier ministre, il a fait des remarques en rapport direct avec le procès que doit subir prochainement l'honorable député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), puisqu'il a laissé entendre que l'avenir de ce député au cabinet dépendra de l'issue d'une audience au cours de laquelle on statuera sur les chefs d'accusation portés contre le député.

Mme le Président: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un sujet de débat. Le député ne peut pas soulever cette question maintenant et essayer de poursuivre la période des questions en invoquant sans raison le Règlement. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je voudrais simplement soulever la question. Il me faudra vérifier ce qu'a dit exactement le premier ministre.

Mme le Président: Très bien, il n'est pas nécessaire de m'en donner préavis. Le député pourra examiner la déclaration et revenir sur la question s'il estime qu'il y a matière à invoquer le Règlement. Il n'a pas besoin de dire à la Chambre qu'il compte vérifier quelque chose et de saisir la Chambre ultérieurement. En réalité, il fait perdre son temps à la Chambre.